

Le maire ne veut pas d'un « no man's land » douanier



La brigade du Verdon ne compte plus que deux douaniers.

PHOTO JDM-CB

Outre son courrier en date du 2 février 2016, où il attire l'attention d'Alain Rousset, président de la région Aquitaine Limousin Poitou-Charentes sur l'avancement contrarié de deux projets de la zone industrialo-portuaire (activité conteneurs et projet de création d'une usine d'assemblage d'éoliennes), le maire du Verdon-sur-mer Jacques Bidalun joint également une motion qui sera proposée le 12 février 2016 au conseil municipal du Verdon. Elle concerne le « projet de suppression de la brigade des douanes du Verdon en fin d'année 2016 ». En janvier 2015, le syndicat

Unsa-Douanes est venu alerter le maire sur cette fermeture programmée de la brigade de surveillance extérieure (BSE). Et le 13 janvier dernier, Jean-Marc Querillacq, secrétaire régional Unsa-Douanes a sensibilisé Jacques Bidalun aux conséquences économiques et sécuritaires si la BSE devait fermer. Le texte de la motion justifie la nécessité de maintenir la brigade des douanes par la reprise de l'activité du terminal à conteneurs qui pourrait passer dans les cinq années à venir de 60 000 à 200 000 conteneurs par an. Ce qui nécessitera une surveillance accrue. Dans ce texte, Jacques Bidalun s'étonne

que l'État choisisse de retirer un tel service qui laisserait le champ libre aux « trafiquants en tous genres » et même aux « organisations terroristes ». « D'autant plus, ajoute-t-il, qu'une nouvelle ligne maritime s'ouvre en Afrique ». Il s'agit de l'Angola Express ouverte entre Rotterdam et Luanda (Angola) par l'armateur MSC. « Par ailleurs, écrit le maire, un container débarqué au Verdon-sur-mer sera acheminé par train sur la gare de fret de Bruges en n'étant toujours pas contrôlé. » Le Verdon est une porte d'entrée maritime qui nécessite selon lui une présence douanière physique; la dématérialisation des procédés a ses limites! Il cite les arrivées des passagers bacs Le Verdon/Royan et la recherche d'éventuelles infractions (marchandises, voitures volées...), l'augmentation du nombre de bateaux de plaisance avec l'extension de Port Médoc, la détection des contrefaçons sur les marchés estivaux comme celui de Montalivet, les recherches d'armes dans le cadre de la réglementation relative à la sécurité et à la qualité des produits importés de pays extérieurs à l'Union européenne, le contrôle du secteur viticole, la revente du tabac et des alcools (licences), la surveillance de la pêche (civelles,

tailles des poissons, etc.) et des espèces en voie de disparition faisant l'objet d'importation illégale.... Soit au total pas moins de 400 missions, sécurisant le territoire médocain, et pour lesquelles le maire du Verdon, Jacques Bidalun, entend bien demander à l'administration (qui envisage l'embauche de 1 000 douaniers supplémentaires sur le territoire français) non seulement le maintien des effectifs actuellement en place mais leur augmentation. Créée en 1983, la douane du Verdon a vu, tandis que décroissait l'activité portuaire, ses effectifs réduits, à six en 2005 puis à deux douaniers (dont un chef de poste et un agent de constatation) avec suppression de ses moyens matériels (4 x 4, bateau de la brigade

mobile et de la brigade maritime). En 2005, en raison d'une très faible activité portuaire, il était difficile pour les élus d'argumenter quant à la poursuite de la présence douanière au Verdon face à la volonté de l'administration et de son directeur régional, Jean-Roald L'Hermite, de supprimer le poste du Verdon. À présent, l'ambition affichée du Grand port maritime de Bordeaux apporte du grain à moudre aux élus attachés aux douanes.

**Cécile BOISSOT
et Dominique BARRET**

La Gabare Médocaine
PRÊT À PORTER HOMME, FEMME, ENFANT
GRANDES TAILLES
BIJOUX ACCESSOIRES
PETITE MAROQUINERIE

Destockage massif
JUSQU'AU 13 FEVRIER 2016
avant fermeture pour travaux

18, QUAI LÉON PERRIER - PAUILLAC
(A CÔTÉ DU RESTAURANT LA SALAMANDRE)